

**Assemblée générale**

Distr. générale
13 août 1999
Français
Original: arabe/anglais/espagnol/
français/russe

Cinquante-quatrième session

Point 76 b) de l'ordre du jour provisoire*

**Désarmement général et complet : transparence
dans le domaine des armements****Registre des armes classiques****Rapport du Secrétaire général**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–10	2
II. Informations communiquées par les gouvernements	11–12	4
A. Tableau synoptique des réponses des gouvernements		5
B. Réponses des gouvernements		7
III. Index des informations générales reçues des gouvernements pour l'année civile 1998		56
IV. Informations reçues des gouvernements sur les achats liés à la production nationale et aux dotations militaires		58
Annexes		
I. Vues exprimées par des gouvernements conformément aux paragraphes 2, 3 et 4 a) de la résolution A/53/77 V de l'Assemblée générale		91
II. Vues exprimées par des gouvernements conformément au paragraphe 3 de la résolution A/53/77 S de l'Assemblée générale		93

* A/54/150.

I. Introduction

1. Le Secrétaire général a institué le Registre des armes classiques des Nations Unies le 1er janvier 1992 en application de la résolution 46/36 L de l'Assemblée générale en date du 9 décembre 1991, intitulée «Transparence dans le domaine des armements». Dans cette résolution, l'Assemblée générale demandait à tous les États Membres de fournir annuellement des données relatives à l'importation et l'exportation des armes classiques appartenant aux sept catégories visées par le Registre. Elle invitait également les États Membres, en attendant que le Registre soit complété, à fournir au Secrétaire général, avec leur rapport annuel sur leurs importations et exportations d'armes, les informations générales disponibles concernant leurs dotations militaires, leurs achats liés à la production nationale et leur politique en la matière, et priait le Secrétaire général de consigner ces informations et de permettre aux États Membres de les consulter sur demande.

2. Dans sa résolution 47/52 L du 12 décembre 1992, intitulée «Transparence dans le domaine des armements», l'Assemblée générale invitait tous les États Membres à fournir annuellement au Secrétaire général, avant le 30 avril, à compter de 1993, les données et informations demandées et les engageait à faire connaître au Secrétaire général leur politique nationale, leur législation et leurs procédures administratives en matière d'importation et d'exportation d'armes, qu'il s'agisse de l'autorisation des transferts d'armes ou de la prévention des transferts illicites, conformément au paragraphe 18 de la résolution 46/36 L. Elle a renouvelé sa demande dans des résolutions ultérieures¹.

3. Comme suite aux demandes de l'Assemblée générale², le Secrétaire général, avec l'aide d'un groupe d'experts gouvernementaux, a élaboré deux rapports sur la tenue du Registre et des modifications à y apporter, l'un en 1994, l'autre en 1997. Ces rapports ont été présentés à l'Assemblée générale respectivement à sa quarante-neuvième et sa cinquante-deuxième session (A/49/316 et A/52/316).

4. Dans sa résolution 49/75 C et dans des résolutions ultérieures³, elle a décidé de continuer à examiner la portée du Registre et la participation à celui-ci et, pour ce faire, a prié les États Membres de communiquer au Secrétaire général leurs vues sur la tenue du Registre et les modifications à y apporter, ainsi que sur les mesures de transparence dans le domaine des armes de destruction massive. Les vues des États Membres ont été publiées dans les rapports du Secrétaire général sur cette question (A/50/276 et Add.1; A/51/300 et Add.1 à 5; A/52/312 et Corr.1 et 2 et Add.1 à 4; et A/53/334 et Corr.1 et 2 et Add.1 et 2).

5. À sa cinquante-troisième session, l'Assemblée générale, par sa résolution 53/77 V du 4 décembre 1998, a invité les États Membres, afin de parvenir à une participation universelle, à fournir chaque année au Secrétaire général, avant le 31 mai, les données et informations demandées pour le Registre, y compris en lui adressant éventuellement un rapport portant la mention «néant», sur la base des résolutions 46/36 L et 47/52 L et des recommandations figurant au paragraphe 64 du rapport de 1997 du Secrétaire général sur la tenue du Registre et les modifications à y apporter. L'Assemblée générale a aussi invité les États Membres en mesure de le faire, en attendant les améliorations qui seront apportées au Registre, à fournir des informations complémentaires sur leurs achats liés à la production nationale et leurs dotations militaires, et à utiliser la colonne des «observations», sur le formulaire type de notification, pour fournir des données supplémentaires sur les types et les modèles d'armes.

¹ Résolutions 48/75 E du 16 décembre 1993, 49/75 C du 15 décembre 1994, 50/70 D du 12 décembre 1995, 51/45 H du 10 décembre 1996 et 52/38 R du 9 décembre 1997.

² Résolutions 47/52 L, 48/75 E, 49/75 C, 50/70 D et 51/45 H.

³ Résolutions 50/70 D, 51/45 H et 52/38 R.

6. Dans la même résolution, l'Assemblée générale a décidé, afin d'améliorer encore le Registre, de continuer à examiner sa portée ainsi que la participation à celui-ci et elle a à cet effet prié les États Membres de communiquer au Secrétaire général leurs vues sur la tenue du Registre et les modifications à y apporter, ainsi que sur les mesures de transparence dans le domaine des armes de destruction massive. Conformément au paragraphe 4 a) de la résolution, l'Allemagne (au nom de l'Union européenne) et l'Arabie saoudite ont communiqué leurs vues au Secrétaire général. Ces communications figurent en annexe I au présent rapport.

7. À la même session, l'Assemblée générale, par sa résolution 53/77 S du 4 décembre 1998, a instamment demandé aux États Membres de communiquer au Secrétaire général leurs vues sur les questions ci-après afin que le Groupe d'experts gouvernementaux puisse les examiner lorsqu'il se réunira en 2000 :

a) L'élargissement rapide de la portée du Registre;

b) L'élaboration de moyens concrets permettant d'améliorer encore le Registre en vue d'accroître la transparence en ce qui concerne les armes de destruction massive, en particulier les armes nucléaires, et les transferts de matériel et de technologie directement associés à la mise au point et à la fabrication de telles armes.

8. En application du paragraphe 3 de la résolution 53/77 S, Cuba, le Japon et les États-Unis d'Amérique ont communiqué leurs vues au Secrétaire général. Ces communications figurent dans l'annexe II au présent rapport.

9. Le présent rapport est le septième rapport de synthèse publié par le Secrétaire général depuis la création du Registre⁴. Il contient les données et éléments d'information fournis par 68 gouvernements⁵ sur l'importation et l'exportation des armes classiques visées par le Registre – chars de bataille, véhicules blindés de combat, systèmes d'artillerie de gros calibre, hélicoptères d'attaque, avions de combat, navires de guerre, et missiles et lanceurs de missiles – pour l'année civile 1998. Le rapport comprend des informations supplémentaires communiquées par les gouvernements sur les achats liés à la production nationale et les dotations militaires. Les réponses sont reproduites telles quelles dans les sections II et IV et celles qui le seront ultérieurement seront publiées sous forme d'additifs au présent rapport.

10. La section III du rapport contient un index des informations générales communiquées par les gouvernements conformément aux paragraphes 10 et 18 de la résolution 46/36 L et au paragraphe 5 de la résolution 47/52 L de l'Assemblée générale. On pourra consulter ces informations au Centre des Nations Unies pour les affaires de désarmement.

⁴ Les six premiers rapports ont été publiés sous les cotes A/48/344 et Corr.1 à 3 et Add.1 à 3; A/49/352 et Corr.1 et 2 et Add.1 à 4; A/50/547 et Corr.1 et Add.1 à 4; A/51/300 et Add.1 à 5; A/52/312 et Corr.1 et 2 et Add.1 à 4; A/53/334 et Corr.1 et 2 et Add.1 et 2.

⁵ Y compris des rapports ne contenant que la mention «néant» présentés par les Îles Cook et Nioué.

II. Informations communiquées par les gouvernements⁶

11. Les éléments d'information communiqués par les gouvernements sont présentés comme suit : a) un tableau synoptique de toutes les réponses reçues par le Secrétaire général; et b) les réponses de chaque gouvernement, les parties pertinentes des notes verbales étant également reproduites.

12. Le tableau synoptique a été établi pour plus de commodité. La mention «oui» indique que des éléments d'information concernant les importations ou les exportations d'armes relevant des sept catégories visées par le Registre ont été communiqués pendant la période considérée. Aux fins d'harmonisation, on a utilisé la mention «néant» lorsque l'État a répondu par la mention «néant», ou «aucune» ou «0» ou par un tiret (–), ou indiqué de toute autre manière qu'il n'avait procédé à aucune importation ou exportation. On a laissé un blanc sous les rubriques «Informations sur les importations» et «Informations sur les exportations» lorsque l'État n'a communiqué aucune donnée; il peut néanmoins avoir fourni des explications dans sa note verbale, comme indiqué ci-dessus. Seules sont reproduites dans la partie B de la présente section les parties des formulaires types et des notes verbales contenant des informations précises sur la question. Lorsque dans son formulaire type, ou sa note verbale, l'État a répondu par la mention «néant» ou par un blanc, sa réponse figure uniquement dans le tableau synoptique.

⁶ Les documents reçus sont reproduits tels quels. Les appellations employées dans le présent rapport n'impliquent de la part du Secrétariat de l'ONU aucune prise de position concernant le statut juridique des pays, territoires ou zones ni de leurs autorités.

A. Tableau synoptique des réponses des gouvernements¹

<i>État</i>	<i>Informations sur les exportations</i>	<i>Informations sur les importations</i>	<i>Explications fournies dans la note verbale</i>	<i>Informations générales</i>
Afrique du Sud	Oui	Néant		Oui
Allemagne	Oui	Oui		Oui
Andorre	Néant	Néant		Non
Argentine	Néant	Oui		Oui
Arménie	Néant	Néant		Non
Australie	Néant	Oui		Oui
Autriche	Néant	Oui		Oui
Bangladesh		Oui		Oui
Barbade		Néant		Non
Belgique	Oui	Néant		Oui
Brésil	Néant	Oui		Oui
Bulgarie	Oui	Néant		Oui
Canada	Oui	Oui		Oui
Chili	Néant	Oui		Oui
Costa Rica ²	Néant	Néant	Oui	
Croatie	Néant	Néant		Non
Cuba	Néant	Néant		Non
Chypre	Néant	Oui		Oui
Danemark	Néant	Oui		Oui
Estonie	Néant	Oui		Oui
États-Unis d'Amérique	Oui	Oui		Oui
Finlande	Oui	Oui		Oui
France	Oui	Oui		Oui
Géorgie	Néant	Néant		Non
Grèce	Oui	Oui		Oui
Hongrie	Néant	Oui		Oui
Îles Salomon		Néant		Non
Inde	Néant	Néant		Non
Indonésie		Oui		Oui
Irlande	Néant	Oui		Oui
Islande ³	Néant	Néant	Oui	
Israël	Oui	Oui		Oui
Italie	Oui	Néant		Oui
Japon	Néant	Oui		Oui
Kazakhstan	Oui	Néant		Oui
Liechtenstein	Néant	Néant		Non
Lituanie	Néant	Néant		Non
Luxembourg	Néant	Néant		Non
Madagascar		Néant		Non
Malaisie		Néant		Non
Malte	Néant	Néant		Non
Monaco	Néant	Néant		Non
Mongolie	Néant	Néant		Non

<i>État</i>	<i>Informations sur les exportations</i>	<i>Informations sur les importations</i>	<i>Explications fournies dans la note verbale</i>	<i>Informations générales</i>
Norvège	Néant	Oui		Oui
Nouvelle-Zélande	Néant	Oui		Oui
Pakistan	Néant	Oui		Oui
Pays-Bas	Oui	Oui		Oui
Pérou	Néant	Oui		Oui
Pologne	Oui	Oui		Oui
Portugal		Oui		Oui
République de Corée	Néant	Oui		Oui
République dominicaine	Néant	Néant		Non
République tchèque	Oui	Néant		Oui
Roumanie	Oui	Néant		Oui
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Oui	Oui		Oui
Singapour	Néant	Oui		Oui
Slovaquie	Oui	Oui		Oui
Slovénie	Néant	Néant		Non
Suède	Oui	Oui		Oui
Suisse	Oui	Oui		Oui
Tadjikistan	Néant	Néant		Non
Thaïlande	Néant	Oui		Oui
Turquie	Néant	Oui		Oui
Ukraine	Oui	Néant		Oui
Uruguay		Oui		Oui
Viet Nam ⁴	Néant	Néant		Non

¹ Les Îles Cook et Nioué ont communiqué un rapport «néant». Le correspondant national pour les Îles Cook est le Ministère des affaires étrangères.

² Le Costa Rica s'est déclaré État démilitarisé. Son correspondant national est le Ministère des affaires étrangères et du travail.

³ L'Islande a communiqué qu'elle n'a pas de forces armées.

⁴ Correspondant national : Direction des organisations internationales, Ministère des affaires étrangères. Télécopie : 866-8432-344. Tél. : 844-199-3301.

B. Réponses des gouvernements

Afrique du Sud

Exportations

Pays déclarant : Afrique du Sud

Original : anglais

Informations générales fournies : oui

Année civile : 1998

Date de présentation : 1er avril 1999

A	B	C	D	E	Observations	
Catégories (I à VII)	État(s) importateur(s) final(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
II. Véhicules blindés de combat	Rwanda	10	Afrique du Sud	Néant	Véhicule blindé de transport de troupes RG31 (NYALA)	Mai 1998
	Australie	3	Afrique du Sud	Néant	Véhicule : VBTT KOBRA 11 MAN	Mai 1998
	Norvège	2	Afrique du Sud	Aide norvégienne : Angola	Véhicule blindé de transport de troupes CASPER MK IIB	Transféré à des fins de déminage – juin 1998
	Suède	6	Afrique du Sud	Néant	Véhicule blindé de transport de troupes MAMBA MK II	Juin 1998
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	Namibie	24	Afrique du Sud	Néant	GV2 de 140 mm	Don octroyé en octobre 1998

Allemagne

Exportations

Pays déclarant : **Allemagne**

Original : anglais

Informations générales : oui

Année civile : 1998

Date de présentation : 20 mai 1999

A	B	C	D	E
<i>Catégories (I à VII)</i>	<i>État(s) importateur(s) final(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>
I. Chars de bataille	Danemark	10		
	Grèce	25		
II. Véhicules blindés de combat	Ex-République yougoslave de Macédoine	60		
	Grèce	13		
	Suède	34		
VI. Navires de guerre	Chili	2		
	Colombie	1		
	Turquie	1		
	Uruguay	1		

<i>Observations</i>	
<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
Leopard 2	
Leopard 1	
BTR 70	
M-113	
MT-LB	
Vedette d'attaque rapide lance-missiles; type 148	
Navire auxiliaire	
Frégate MEKO 200T	
Remorqueur de sauvetage	

ImportationsPays déclarant : **Allemagne** (*suite*)

Original : anglais

Informations générales : oui

Année civile : 1998

Date de présentation : 20 mai 1999

A	B	C	D	E
<i>Catégories (I à VII)</i>	<i>État(s) exportateur(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>
VII. Missiles et lanceurs de missiles	États-Unis d'Amérique	68		

<i>Observations</i>	
<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
AGM-88	L'État exportateur emploie une autre définition du transfert

Notes :

- L'Allemagne utilise comme critère d'enregistrement les transferts d'armes à la sortie du matériel du territoire de l'exportateur.
- L'Allemagne continue a) de n'enregistrer que les transferts de matériel complet, tel que défini dans les sept catégories, et b) de ne pas inclure les transferts des pièces suivantes :
 - Pièces qui ont été démilitarisées;
 - Pièces transférées en vue d'être détruites ou éliminées (en particulier mises à la ferraille);
 - Pièces exposées dans des musées.
- Le correspondant national en Allemagne est :

Ministère des affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne
Division 242
Postfach 11 48
DE-53001 Bonn
Allemagne

Téléphone : +49 228 17 41 46
Télécopie : +49 228 17 33 84
Adresse électronique : 106736.2424@compuserve.com
- Le rapport de l'Allemagne est aussi accessible par Internet : http://www.auswaertiges-amt.de/1_fremsp/english/e_pages.htm

Argentine

Importations

Pays déclarant : **Argentine**

Original : espagnol

Informations générales : oui

Année civile : 1998

Date de présentation : 14 juin 1999

A	B	C	D	E
<i>Catégories (I à VII)</i>	<i>État(s) exportateur(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>
IV. Avions de combat	États-Unis d'Amérique	3		

<i>Observations</i>	
<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
P-3B ORION	Janvier 1998 Septembre 1998 Octobre 1998

Australie

Importations

Pays déclarant : **Australie**

Original : anglais

Informations générales : oui

Année civile : 1998

Date de présentation : 29 avril 1999

A	B	C	D	E
<i>Catégories (I à VII)</i>	<i>État(s) exportateur(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	États-Unis d'Amérique	1		
VII. Missiles et lanceurs de missiles	États-Unis d'Amérique	Plusieurs		

<i>Observations</i>	
<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
MK 45 MOD II	
SAM	

Note : En raison des différentes méthodes de comptabilisation et de définition des dates d'enregistrement des transferts, les chiffres peuvent être différents de ceux fournis par les exportateurs.

Autriche

Importations

Pays déclarant : **Autriche**

Original : anglais

Informations générales : oui

Année civile : 1998

Date de présentation : 5 mai 1999

A	B	C	D	E
<i>Catégories (I à VII)</i>	<i>État(s) exportateur(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>
I. Chars de bataille	Pays-Bas	79	Allemagne	
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	États-Unis d'Amérique	27		

<i>Observations</i>	
<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
Char de bataille Leopard	
M 109	

Bangladesh

Importations

Pays déclarant : **Bangladesh**

Original : anglais

Informations générales : oui

Année civile : 1998

Date de présentation : 26 avril 1999*

A	B	C	D	E
Catégories (I à VII)	État(s) exportateur(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)
I. Chars de bataille	Chine	232		
II. Véhicules blindés de combat	Fédération de Russie	67		
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	Italie	115		
	Yougoslavie	108		
	Chine	209		
	France	33		
IV. Avions de combat	Chine	39		
	République tchèque	8		
VI. Navires de guerre	Royaume-Uni	3		
	Royaume-Uni	1		
	Chine	1		
VII. Missiles et lanceurs de missiles	Chine	4		
	Chine	5		

Observations	
Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
Chasse/attaque au sol/défense aérienne Entraînement-opérations	
Frégate	
Navire-école	
Frégate	
Navire lance-missiles (avec 4 lanceurs) Navire-lance-missiles (avec 2 lanceurs)	

Note : Rapport initial : état en avril 1999.

Belgique**Exportations**Pays déclarant : **Belgique**

Original : français

Informations générales : oui

Année civile : 1998

Date de présentation : 26 février 1999

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>
<i>Catégories (I à VII)</i>	<i>État(s) importateur(s) final(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>
I Chars de bataille	Brésil	27	Allemagne	

<i>Observations</i>	
<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
Leopard 1 A1	16 mai 1998

Brésil

Importations

Pays déclarant : **Brésil**

Original : anglais

Informations générales : oui

Année civile : 1998

Date de présentation : 21 mai 1999

A	B	C	D	E
<i>Catégories (I à VII)</i>	<i>État(s) exportateur(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>
I. Chars de bataille	Belgique	27	Allemagne	
IV. Avions de combat	Koweït	20		
		3		
V. Hélicoptères d'attaque	États-Unis d'Amérique	4		
	France	7		
VI. Navires de guerre	Royaume-Uni	4		
VII. Missiles et lanceurs de missiles				

<i>Observations</i>	
<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
Leopard IAI-CC	¹
A-4	
TA-4	
HELCP S-70-A36-Black Hawk	Désarmé
UH-12 Squirrel	
Npa «BRACUI»	
	²

Note : Critères nationaux de transfert : incorporation de l'équipement dans la dotation des forces armées.

¹ Trente-deux autres Leopard IAI-CC seront reçus en 1999.

² Les missiles importés constituent un organe de l'équipement importé mentionné.

Bulgarie

Exportations

Pays déclarant : **Bulgarie**

Original : anglais

Informations générales : oui

Année civile : 1998

Date de présentation : 1er juin 1999

A	B	C	D	E
<i>Catégories (I à VII)</i>	<i>État(s) importateur(s) final(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>
I Chars de bataille	Éthiopie	50		
	Ouganda	90		

<i>Observations</i>	
<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
T-55	
T-55	

Notes : La Bulgarie n'enregistre que les transferts d'équipement complet tels que définis dans les sept catégories. Les pièces qui ont été démilitarisées et celles qui ont été démantelées et dont certains éléments de celles-ci transférés comme pièces détachées ne sont pas incluses.

Correspondant national : Ministère des affaires étrangères, tél. : 737-410, télécopie : 730-472.

Canada

Exportations

Pays déclarant : **Canada**

Original : anglais

Informations générales fournies : oui

Année civile : 1998

Date de présentation : 1er juin 1999

A	B	C	D	E	Observations	
Catégories (I à VII)	État(s) importateur(s) final(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
II. Véhicules blindés de combat	Arabie saoudite	8			Véhicules blindés légers	

Note : Critères nationaux de transfert : Transfert de propriété.

Correspondant national : Non-Prolifération, Arms Control and Disarmament Division, DFAIT; tél. : 1-613-992-3430; télécopie : 1-613-992-8011.

Importations

Pays déclarant : **Canada**

Original : anglais

Informations générales fournies : oui

Année civile : 1998

Date de présentation : 1er juin 1999

A	B	C	D	E	Observations	
Catégories (I à VII)	État(s) exportateur(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
VII. Missiles et lanceurs de missiles	États-Unis d'Amérique	8			Harpoon	

Note : Correspondant national : Non-Prolifération, Arms Control and Disarmament Division, DFAIT; tél. : 1-613-992-3430; télécopie : 1-613-992-8011.

Chili

Importations

Pays déclarant : **Chili**

Original : espagnol

Informations générales fournies : oui

Année civile : 1998

Date de présentation : 3 mai 1999

<i>A</i>					<i>B</i>		<i>C</i>		<i>D</i>		<i>E</i>		<i>Observations</i>			
<i>Catégories (I à VII)</i>					<i>État(s) exportateur(s)</i>		<i>Nombre de pièces</i>		<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>		<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>		<i>Description de la pièce</i>		<i>Remarques concernant le transfert</i>	
I. Chars de bataille							128		États-Unis d'Amérique		Italie		M-113-A2		En cours de livraison	
II. Véhicules blindés de combat							200		Allemagne		Pays-Bas		Leopard 1-V		En cours d'achat	
VI. Navires de guerre¹							2		Allemagne				Tiger-148			

¹ Vedettes rapides lance-missiles.

Chypre

Importations

Pays déclarant : **Chypre**

Original : anglais

Informations générales fournies : non

Année civile : 1998

Date de présentation : 4 août 1999

A	B	C	D	E	<i>Observations</i>	
<i>Catégories (I à VII)</i>	<i>État(s) exportateur(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
I. Chars de bataille	Grèce	10			AMX-30	

Danemark

Importations

Pays déclarant : **Danemark**

Original : anglais

Informations générales fournies : oui

Année civile : 1998

Date de présentation : 3 juin 1999

A	B	C	D	E	Observations	
<i>Catégories (I à VII)</i>	<i>État(s) exportateur(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
I. Chars de bataille	Allemagne	10			Chars de bataille Leopard 2	Seconde main
III. Système d'artillerie de gros calibre	États-Unis d'Amérique	4			LRM 227 mm M270	
VII. Missiles et lanceurs de missiles	États-Unis d'Amérique	84			Missiles d'interception aérienne 120B Missile air-air perfectionné moyenne portée	
	États-Unis d'Amérique	28			Lanceur LAU-129 A/A	

Estonie

Importations

Pays déclarant : **Estonie**

Original : anglais

Informations générales fournies : oui

Année civile : 1998

Date de présentation : 7 juin 1999

A	B	C	D	E	Observations	
<i>Catégories (I à VII)</i>	<i>État(s) exportateur(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	Finlande	13			Obusiers de 105 mm	

Note : Correspondant national : Ministère des affaires étrangères; tél. : (372) 6 317 000; télécopie : (372) 6 317 099.

États-Unis d'Amérique

Exportations

Pays déclarant : États-Unis d'Amérique

Original : anglais

Informations générales fournies : oui

Année civile : 1998

Date de présentation : 28 mai 1999

A Catégories (I à VII)	B État(s) importateur(s) final(s)	C Nombre de pièces	D État d'origine (autre que l'exportateur)	E Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Observations	
					Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
II. Véhicules blindés de combat	Liban	5			M106	
		68			M113	
	République de Corée	18			AAV-7	
		41			FDCV	
	Arabie saoudite	97			Canon LAV	
		1			LAV CMD	
		29			Mortier LAV	
	Thaïlande	24			M113	
Turquie	158			Véhicule de transport de troupes AIFV		
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	Autriche	12			M109	
	Danemark	4			LRM	
	Égypte	24			Obusier SPH-122	
	Grèce	12			Obusier M109A5	
	Israël	20			LRM	
	Japon	12			LRM	
	Norvège	6			LRM	
	République de Corée	10			LRM	
IV. Avions de combat	Argentine	3			P-3	
		12			A-4	
	Finlande	13			F/A-18	
	Grèce	10			F-16	
	Indonésie	2			TA-4	
	Israël	22			F-15	
	Arabie saoudite	25			F-15	
	Singapour	33			F-16	
Turquie	60			F-16		
V. Hélicoptères d'attaque	Australie	10			SH-2	
	Égypte	7			SH-2	
	Grèce	2			S-70B	
	Pays-Bas	4			AH-65	
	Nouvelle-Zélande	1			HS-2	
VI. Navires de guerre	Égypte	4			Frégates	
VII. Missiles et lanceurs de missiles	Bahreïn	4			AGM-RGM/ UGM-84	
	Canada	5			AIM-7	
	Finlande	64			AIM-120	
	Allemagne	32			AGM-88	

A	B	C	D	E	Observations	
Catégories (I à VII)	État(s) importateur(s) final(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
	Grèce	50			AIM-120	
	Israël	5			AIM-120	
		138			Nacelles pour LRM	
	Japon	30			Missiles Harpon	
		2			Lanceurs navals	¹
		222			Nacelles pour LRM	
		73			Missiles standard	
	Jordanie	50			AIM-7	
		100			AIM-9	
	Pays-Bas	100			AIM-120	
	Norvège	144			AIM-120	
	Oman	110			AIM-9	
	République de Corée	27			AGM/RGM/ UGM-84	
	Singapour	40			AIM-7	
	Suède	213			AIM-120	
	Suisse	37			AIM-120	
	Thaïlande	2			AGM/RGM/ UGM-84	
	Turquie	50			AIM-120	
		40			GM et lanceur	
		30			Missiles standard	
	Émirats arabes unis	15			AGM/RGM/ UGM-84	
	Royaume-Uni	26			AGM/RGM/ UGM-109	

Note : Par ailleurs, les armes suivantes ont été transférées à Taiwan au cours de l'année civile 1998 :

I. Chars de bataille	120 M-60
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	28 obusiers M-109A5
IV. Avions de combat	52 F-16
VI. Navires du guerre	2 frégates
VII. Missiles et lanceurs de missiles	1 AGM/RGM/UGM-84
	152 AIM-7

¹ Le bénéficiaire définit autrement le transfert.

ImportationsPays déclarant : **États-Unis d'Amérique** (*suite*)

Original : anglais

Informations générales fournies : oui

Année civile : 1998

Date de présentation : 28 mai 1999

A	B	C	D	E
<i>Catégories (I à VII)</i>	<i>État(s) exportateur(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>
II. Véhicules blindés de combat	Bosnie-Herzégovine	1		

<i>Observations</i>	
<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
Véhicule de reconnaissance amphibie	

Finlande

Exportations

Pays déclarant : **Finlande**

Original : anglais

Informations générales fournies : oui

Année civile : 1998

Date de présentation : 25 mai 1999

A					B		C		D		E		Observations			
Catégories (I à VII)					État(s) importateur(s) final(s)		Nombre de pièces		État d'origine (autre que l'exportateur)		Lieu intermédiaire (le cas échéant)		Description de la pièce		Remarques concernant le transfert	
II. Véhicules blindés de combat					Pays-Bas		24						XA-188			
III. Système d'artillerie de gros calibre					Estonie		13						Obusiers de 105 mm			

Importations

Pays déclarant : **Finlande**

Original : anglais

Informations générales fournies : oui

Année civile : 1998

Date de présentation : 25 mai 1999

A					B		C		D		E		Observations			
Catégories (I à VII)					État(s) exportateur(s)		Nombre de pièces		État d'origine (autre que l'exportateur)		Lieu intermédiaire (le cas échéant)		Description de la pièce		Remarques concernant le transfert	
IV. Avions de combat					États-Unis d'Amérique		14						F-18 C Hornet		Montage en Finlande	

France

Exportations

Pays déclarant : **France**

Original : français

Informations générales fournies : oui

Année civile : 1998

Date de présentation : 24 mai 1999

A	B	C	D	E	Observations	
Catégories (I à VII)	État(s) importateur(s) final(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
I. Chars de bataille	Chili Émirats arabes unis Qatar	21 64 10			AMX-30B Leclerc AMX-30	
II. Véhicules blindés de combat	Grèce Oman Yémen	1 10 5			VBL VBL AML	
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	États-Unis d'Amérique	1		Allemagne	Mortier de 120 mm	
IV. Avions de combat	États-Unis d'Amérique Pakistan Qatar	12 8 8			2 Fouga 2 10 Fouga magister CM 170 6 Mirage III 2 Mirage V Mirage 2000-5	
V. Hélicoptères d'attaque	Arabie saoudite	4			Cougar AS 532 A2	
VII. Missiles et lanceurs de missiles	Chili Égypte Équateur Grèce Malaisie Pérou Qatar	4 7 1 12 4 4 38			2 IT + 2 Exocet Air-Air Exocet 5 IT + 7 Exocet Exocet Exocet Air-Air	

Note : Correspondant national : DGA/DRI/SDC; tél. : 00 33 1 45 52 76 39; télécopie : 00 33 1 45 52 77 00 (organisation, téléphone, télécopie) (à l'usage exclusif d'organisations gouvernementales).

ImportationsPays déclarant : **France** (*suite*)

Original : français

Informations générales fournies : oui

Année civile : 1998

Date de présentation : 24 mai 1999

<i>A</i>					<i>B</i>		<i>C</i>		<i>D</i>		<i>E</i>		<i>Observations</i>			
<i>Catégories (I à VII)</i>					<i>État(s) exportateur(s)</i>		<i>Nombre de pièces</i>		<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>		<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>		<i>Description de la pièce</i>		<i>Remarques concernant le transfert</i>	
IV. Avions de combat					États-Unis d'Amérique		1						Hawkeye E2C			

Note : Correspondant national : DGA/DRI/SDC; tél. : 00 33 1 45 52 76 39; télécopie : 00 33 1 45 52 77 00
(organisation, téléphone, télécopie) (à l'usage exclusif d'organisations gouvernementales).

Grèce

Exportations

Pays déclarant : Grèce

Original : anglais

Informations générales : oui

Année civile : 1998

Date de présentation : 30 avril 1999

A	B	C	D	E
<i>Catégories (I à VII)</i>	<i>État(s) importateur(s) final(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>
I. Chars de bataille	Chypre	10	France	

<i>Observations</i>	
<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
AMX-30	

Importations

Pays déclarant : Grèce

Original : anglais

Informations générales : oui

Année civile : 1998

Date de présentation : 15 juin 1999

A	B	C	D	E
<i>Catégories (I à VII)</i>	<i>État(s) exportateur(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>
I. Chars de bataille	Pays-Bas	30	Pays-Bas	
	Allemagne	25	Allemagne	
II. Véhicules blindés de combat	Allemagne	13		
IV. Avions de combat	États-Unis d'Amérique	23		
VI. Navires de guerre		2	Grèce	
VII. Missiles et lanceurs de missiles	États-Unis d'Amérique	30		

<i>Observations</i>	
<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
LEO 1V	Livraison mars-avril 1998
LEO 1A5	Livraison octobre-décembre 1998
M 113	
F-16	Comptant
FF GH	Production nationale
ATACMS	

Notes :

1. Lance-roquettes multiples. Chaque pièce comprend 12 roquettes de 227 mm.
2. Lance-roquettes multiples dont 1 020 de type M26 et 240 de type M28.

Hongrie

Importations

Pays déclarant : **Hongrie**

Original : anglais

Informations générales : oui

Année civile : 1998

Date de présentation : 4 juin 1999

A	B	C	D	E
<i>Catégories (I à VII)</i>	<i>État(s) exportateur(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>
II. Véhicules blindés de combat	Fédération de Russie	31+99 ¹		
VII. Missiles et lanceurs de missiles	France	110 missiles 27 lanceurs		

<i>Observations</i>	
<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
BTR-80	
Missile MISTRAL AAMATRA	

¹ Trente et un BTR-80 ont été livrés en 1997 mais, en raison des formalités douanières, ils ont été enregistrés dans les importations de 1998.

Indonésie

Importations

Pays déclarant : **Indonésie**

Original : anglais

Informations générales : oui

Année civile : 1998

Date de présentation : 17 juin 1999

A	B	C	D	E
<i>Catégories (I à VII)</i>	<i>État(s) exportateur(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>
II. Véhicules blindés de combat	Royaume-Uni	30		
		5		
		2		
		1		
		1		

<i>Observations</i>	
<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
Scorpion 90 mm	
Véhicules de commandement	
Véhicules de dépannage	
Véhicule logistique	
Véhicule sanitaire	

Irlande

Importations

Pays déclarant : **Irlande**

Original : anglais

Informations générales : oui

Année civile : 1998

Date de présentation : 30 avril 1999

A	B	C	D	E
<i>Catégories (I à VII)</i>	<i>État(s) exportateur(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	Irlande	12	Royaume-Uni	

<i>Observations</i>	
<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
Canons de 105 mm	

Israël**Exportations**Pays déclarant : **Israël**

Original : anglais

Informations générales : oui

Année civile : 1998

Date de présentation : 14 juin 1999

A	B	C	D	E
<i>Catégories (I à VII)</i>	<i>État(s) importateur(s) final(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	Cameroun	4		

<i>Observations</i>	
<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
155 mm	

Note : Correspondant national : Ministère de la défense – Direction des affaires étrangères et ACRS, tél. : 972-3-975134, télécopie : 972-3-6976739. Critères nationaux de transfert : sortie du matériel du territoire national.

ImportationsPays déclarant : **Israël**

Original : anglais

Informations générales : oui

Année civile : 1998

Date de présentation : 14 juin 1999

A	B	C	D	E
<i>Catégories (I à VII)</i>	<i>État(s) exportateur(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>
IV. Avions de combat	États-Unis d'Amérique	4		

<i>Observations</i>	
<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
F15-I	

Note : Correspondant national : Ministère de la défense – Direction des affaires étrangères et ACRS, tél. : 972-3-975134, télécopie : 972-3-6976739. Critères nationaux de transfert : arrivée du matériel du territoire national.

Italie

Exportations

Pays déclarant : **Italie**

Original : anglais

Informations générales fournies : oui

Année civile : 1998

Date de présentation : 4 mai 1999

A	B	C	D	E
<i>Catégories (I à VII)</i>	<i>État(s) importateurs(s) final(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	République de Corée	1		
VII. Missiles et lanceurs de missiles	Pérou	6		
	Malaisie	4		

<i>Observations</i>	
<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
Canon de marine 127/5L	
OTOMAT MK2	
OTOMAT MK2	

Japon

Importations

Pays déclarant : **Japon**

Original : anglais

Informations générales fournies : oui

Année civile : 1998

Date de présentation : 1er juin 1999

A	B	C	D	E
<i>Catégories (I à VII)</i>	<i>État(s) exportateurs(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>
VII. Missiles et lanceurs de missiles	États-Unis d'Amérique	89		

<i>Observations</i>	
<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
Système standard de lancement vertical de missiles Harpoon	

Note : Critères nationaux sur les transferts : Transferts de propriété. La sortie du matériel exporté du port au Japon ou l'arrivée du matériel importé dans le port au Japon confirme le transfert. Personne à contacter : Toshio Sano, Directeur de la Division du contrôle des armements et du désarmement, Bureau de la politique étrangère, Ministère des affaires étrangères.
Tél. : 81-3-3581-2906. Télécopie : 81-3-3597-3613.

Kazakhstan

Exportations

Pays déclarant : **Kazakhstan**

Original : russe

Informations générales fournies : oui

Année civile : 1998

Date de présentation : 1er juin 1999

A	B	C	D	E
<i>Catégories (I à VII)</i>	<i>État(s) importateur(s) final(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>
II. Véhicules blindés de combat	Ex-République yougoslave de Macédoine	12	Fédération de Russie	
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	Angola	4	Fédération de Russie	
	Angola	4	Fédération de Russie	
IV. Avions de combat	Azerbaïdjan	8	Fédération de Russie	

<i>Observations</i>	
<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
BTR-80	Transfert aérien
BM-21 de 122 mm	Transfert aérien
D-30 de 122 mm	Transfert aérien
Mig-25 (pour pièces de rechange)	Transfert aérien

Norvège

Importations

Pays déclarant : **Norvège**

Original : anglais

Informations générales fournies :

Année civile : 1998

Date de présentation : 30 avril 1999

A	B	C	D	E
<i>Catégories (I à VII)</i>	<i>État(s) exportateur(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>
II. Véhicules blindés de combat	Suède	24		
VII. Missiles et lanceurs de missiles	États-Unis d'Amérique	84		
	États-Unis d'Amérique	6		

<i>Observations</i>	
<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
CV 9030 N	
Missile air-air perfectionné moyenne portée LRM	

Nouvelle-Zélande

Importations

Pays déclarant : **Nouvelle-Zélande**

Original : anglais

Informations générales fournies : oui

Année civile : 1998

Date de présentation : 31 mai 1999

A	B	C	D	E
<i>Catégories (I à VII)</i>	<i>État(s) exportateurs(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>
VI. Navires de guerre	Australie	1		

<i>Observations</i>	
<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
Frégate de la classe ANZAC	Voir note ci-dessous

Critères retenus pour les transferts : outre le déplacement physique d'équipement d'un territoire à un autre ou au sein d'un territoire national, les transferts internationaux supposent également le transfert de la propriété et du contrôle sur le matériel.

Organisme national à contacter : Ministère de affaires étrangères et du commerce. Tél. : 64-4-494-8500. Télécopie : 64-4-494-8520.

Note : L'importation d'une frégate de la classe ANZAC d'Australie a été omise par erreur dans la présentation de 1997. Entrée en service en juillet 1997, elle est indiquée dans le présent tableau.

Pakistan

Importations

Pays déclarant : **Pakistan**

Original : anglais

Informations générales fournies :

Année civile : 1998

Date de présentation : 25 juin 1999

A	B	C	D	E
<i>Catégories (I à VII)</i>	<i>État(s) exportateur(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>
I. Chars de bataille	Ukraine	110		
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	Chine	27		

<i>Observations</i>	
<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
Char T80UD avec canon de 125 mm	
Canon de 130 mm	

Pays-Bas

Exportations

Pays déclarant : **Pays-Bas**

Original : anglais

Informations générales fournies : oui

Année civile : 1998

Date de présentation : 29 avril 1999

A	B	C	D	E
<i>Catégories (I à VII)</i>	<i>État(s) importateurs(s) final(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>
I. Chars de combat	Grèce Chili Autriche	30 14 79	Allemagne Allemagne Allemagne	
II. Véhicules blindés de combat	Bahreïn	34	États-Unis d'Amérique	
VI. Navires de guerre	Émirats arabes unis	1	Pays-Bas	

<i>Observations</i>	
<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
Leopard 1	
Leopard 1	
Leopard 2	
M-113 C&V	
1 frégate (classe Kortenaer)	

Importations

Pays déclarant : **Pays-Bas**

Original : anglais

Informations générales fournies : oui

Année civile : 1998

Date de présentation : 29 avril 1999

A	B	C	D	E
<i>Catégories (I à VII)</i>	<i>État(s) exportateur(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>
II. Véhicules blindés de combat	Finlande	24		
V. Hélicoptères d'attaque	États-Unis d'Amérique	4		
VII. Missiles et lanceurs de missiles	États-Unis d'Amérique	100		

<i>Observations</i>	
<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
XA-188	
AH-64D Apache	
AIM-120 Missile air-air perfectionné moyenne portée	

Pérou

Importations

Pays déclarant : **Pérou**

Original : espagnol

Informations générales fournies : non

Année civile : 1998

Date de présentation : 3 juin 1999

A	B	C	D	E
<i>Catégories (I à VII)</i>	<i>État(s) exportateur(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>
IV. Avions de combat	Pérou-FAP	3	Fédération de Russie	
	Pérou-FAP	18	République tchèque	
	Pérou-FAP	18	Bélarus*	

<i>Observations</i>	
<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
Mig-29SE	
ZLIN-242L	
10 Su-25	
08 Su-25 UB	

* L'achat a eu lieu pendant la période 1997-1998.

Pologne

Exportations

Pays déclarant : **Pologne**

Original : anglais

Informations générales fournies : oui

Année civile : 1998

Date de présentation : 6 mai 1999

A	B	C	D	E
<i>Catégories (I à VII)</i>	<i>État(s) importateur(s) final(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	Congo	18	Bulgarie	
	Congo	1 000	Bulgarie	

<i>Observations</i>	
<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
Mortier de 120 mm	
Munitions pour mortier de 120 mm	

Importations

Pays déclarant : **Pologne**

Original : anglais

Informations générales fournies : oui

Année civile : 1998

Date de présentation : 6 mai 1999

A	B	C	D	E
<i>Catégories (I à VII)</i>	<i>État(s) exportateur(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	Bulgarie	18	Bulgarie	
	Bulgarie	1 000	Bulgarie	

<i>Observations</i>	
<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
Mortier de 120 mm	
Munitions pour mortier de 120 mm	

Portugal

Importations

Pays déclarant : **Portugal**

Original : anglais

Informations générales fournies : oui

Année civile : 1998

Date de présentation : 26 mai 1999

A	B	C	D	E
<i>Catégories (I à VII)</i>	<i>État(s) exportateur(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>
I. Véhicules blindés de combat	États-Unis d'Amérique	18		
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	Royaume-Uni	17		

<i>Observations</i>	
<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
M577/A2	
Canon léger M119 de 105 mm	

République de Corée

Importations

Pays déclarant : République de Corée

Original : anglais

Informations générales fournies : oui

Année civile : 1998

Date de présentation : 4 juin 1999

A	B	C	D	E
Catégories (I à VII)	État(s) exportateur(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)
VII. Missiles et lanceurs de missiles	États-Unis d'Amérique	10		
	États-Unis d'Amérique	1		
	États-Unis d'Amérique	33		
	États-Unis d'Amérique	1		
	États-Unis d'Amérique	8		
	États-Unis d'Amérique	3		
	États-Unis d'Amérique	190		
	États-Unis d'Amérique	284		

Observations	
Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
LRM	
Lanceur de missiles sol-sol	
Missile sol-sol	
Lanceur de missiles mer-sol	
Missile mer-sol	
Missile air-sol	
Missile d'interception aérienne AIM-120	
Missile d'interception aérienne AIM-9S	

République tchèque

Exportations

Pays déclarant : République tchèque

Original : anglais

Informations générales fournies : oui

Année civile : 1998

Date de présentation : 5 mai 1999

A	B	C	D	E	<i>Observations</i>	
<i>Catégories (I à VII)</i>	<i>État(s) importateur(s) final(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
III. Système d'artillerie de gros calibre	Pérou	6			Obusiers D-30A	
	Uruguay	1			Lance-roquettes RM-70	
	Uruguay	6			Obusiers automoteurs 2S1	
IV. Avions de combat	Lituanie	2			Avion d'entraînement évolué L-39 ZA	

Note : Les transferts mentionnés se réfèrent aux sorties de matériel de l'exportateur.

Roumanie

Exportations

Pays déclarant : **Roumanie**

Original : anglais

Informations générales fournies : oui

Année civile : 1998

Date de présentation : 31 mars 1999

A	B	C	D	E
<i>Catégories (I à VII)</i>	<i>État(s) importateur(s) final(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	Bosnie-Herzégovine	18		
	Bosnie-Herzégovine	8		

<i>Observations</i>	
<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
APRA-40 de calibre 122 mm	
Canon de calibre 130 mm	

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Exportations

Pays déclarant : Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Original : anglais

Informations générales fournies : oui

Année civile : 1998

Date de présentation : 28 mai 1999

A	B	C	D	E
Catégories (I à VII)	État(s) importateur(s) final(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)
II. Véhicules blindés de combat	Indonésie	39		
	Qatar	26		
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	Portugal	21		
	Irlande	12		
	Espagne	8		
IV. Avions de combat	Arabie saoudite	12		
VI. Navires de guerre	Brésil	4		
VII. Missiles et lanceurs de missiles	Arabie saoudite	56		
	Émirats arabes unis	416		

Observations	
Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
30 CVR(T) Scorpion 5 véhicules blindés de l'avant PC Stormer 2 véhicules de dépannage Stormer 1 véhicule de soutien logistique Stormer 1 ambulance Stormer Véhicule blindé de transport de troupes Piranha	
Canons légers de 105 mm	
Canons légers de 105 mm	
Canons légers de 105 mm	
Système de détection des intrusions Tornado	
Dragueur de mines de la classe River	Ex-HMS Blackwater Ex-HMS Spey Ex-HMS Arun Ex-Hms Itchen
Missile air-sol	
Missile de croisière	

Importations¹Pays déclarant : **Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord** (*suite*)

Original : anglais

Année civile : 1998

Informations générales fournies : oui

Date de présentation : 28 mai 1999

A	B	C	D	E
<i>Catégories (I à VII)</i>	<i>État(s) exportateur(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>
VII. Missiles et lanceurs de missiles	États-Unis d'Amérique	26		

<i>Observations</i>	
<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
Missile de croisière	

¹ Le matériel acheté dans le cadre de programmes de production auxquels participe le Royaume-Uni est déclaré «achats liés à la production nationale».

Singapour

Importations

Pays déclarant : **Singapour**

Original : anglais

Informations générales fournies : oui

Année civile : 1998

Date de présentation : 18 juillet 1999

<i>A</i>					<i>B</i>		<i>C</i>		<i>D</i>		<i>E</i>		<i>Observations</i>			
<i>Catégories (I à VII)</i>					<i>État(s) exportateur(s)</i>		<i>Nombre de pièces</i>		<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>		<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>		<i>Description de la pièce</i>		<i>Remarques concernant le transfert</i>	
IV. Avions de combat					États-Unis d'Amérique		8						F-16C/D			
VII. Missiles et lanceurs de missiles					États-Unis d'Amérique		Plusieurs						Missiles Sparrow et Harpoon			

Slovaquie

Exportations

Pays déclarant : **Slovaquie**

Original : anglais

Informations générales fournies : oui

Année civile : 1998

Date de présentation : 29 avril 1999

A					B		C		D		E		Observations			
Catégories (I à VII)					État(s) importateur(s) final(s)		Nombre de pièces		État d'origine (autre que l'exportateur)		Lieu intermédiaire (le cas échéant)		Description de la pièce		Remarques concernant le transfert	
II. Véhicules blindés de combat					Indonésie		9		Ukraine				BVP-2			
					Indonésie		2		Ukraine				BVP-2K			
VII. Missiles et lanceurs de missiles					Turquie		42						9M39			
					Turquie		72						PM113			
					Turquie		8						9P516			

Importations

Pays déclarant : **Slovaquie**

Original : anglais

Informations générales fournies : oui

Année civile : 1998

Date de présentation : 29 avril 1999

A					B		C		D		E		Observations			
Catégories (I à VII)					État(s) exportateur(s)		Nombre de pièces		État d'origine (autre que l'exportateur)		Lieu intermédiaire (le cas échéant)		Description de la pièce		Remarques concernant le transfert	
II. Véhicules blindés de combat					Ukraine		2						BVP-2K			
					République tchèque		100						OT-64			

Note : Organisme national à contacter : Ministère de l'économie.

Suède

Exportations

Pays déclarant : **Suède**

Original : anglais

Informations générales fournies : oui

Année civile : 1998

Date de présentation : 4 juin 1999

A	B	C	D	E	Observations	
Catégories (I à VII)	État(s) importateur(s) final(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
II. Véhicules blindés de combat	Norvège	24			Modèle CV 9030	

Note : Organisme national à contacter : Inspection nationale des produits stratégiques, tél. : 46 (0) 8 4063100

Importations

Pays déclarant : **Suède**

Original : anglais

Informations générales fournies : oui

Année civile : 1998

Date de présentation : 4 juin 1999

A	B	C	D	E	Observations	
Catégories (I à VII)	État(s) exportateur(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
II. Véhicules blindés de combat	Suisse Allemagne	3 34	Ancien pays membre du Pacte de Varsovie		Piranha MT-Lbu	Pbv 4020

Note : Critères nationaux régissant les transferts : transfert physique à la frontière.

Organisme national à contacter : FMV, tél. : 46-589-16000; télécopie : 46-589-611045

(organisation, téléphone, télécopie) (à l'usage exclusif des organisations gouvernementales).

Suisse

Exportations

Pays déclarant : Suisse

Original : anglais

Informations générales fournies : oui

Année civile : 1998

Date de présentation : 29 mars 1999

A	B	C	D	E	Observations	
Catégories (I à VII)	État(s) importateur(s) final(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
II. Véhicules blindés de combat	Suède	3			1 MOWAG Piranha III (10x10) 2 MOWAG Piranha II (10x10)	

Importations

Pays déclarant : Suisse

Original : anglais

Informations générales fournies : oui

Année civile : 1998

Date de présentation : 29 mars 1999

A	B	C	D	E	Observations	
Catégories (I à VII)	État(s) exportateur(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
VII. Missiles et lanceurs de missiles	États-Unis d'Amérique	100			Missiles air-air perfectionnés à moyenne portée	Transport aérien par l'armée de l'air des États-Unis d'Amérique

Thaïlande

Importations

Pays déclarant : **Thaïlande**

Original : anglais

Informations générales fournies : oui

Année civile : 1998

Date de présentation : 27 avril 1999

A	B	C	D	E	Observations	
Catégories (I à VII)	État(s) exportateur(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
II. Véhicules blindés de combat	États-Unis d'Amérique	130				
	Allemagne	25				
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	Autriche	36				
IV. Avions de combat	Chili	1	États-Unis d'Amérique		F-5E No 76-1668	Retour d'une révision totale
VI. Navires de guerre	États-Unis d'Amérique	1			Frégate	
VII. Missiles et lanceurs de missiles	États-Unis d'Amérique	166				

Note : Voir par. 18 du présent rapport.

Voir par. 19 du présent rapport.

Turquie

Importations

Pays déclarant : **Turquie**

Original : anglais

Informations générales fournies : oui

Année civile : 1998

Date de présentation : 13 juillet 1999

A	B	C	D	E
<i>Catégories (I à VII)</i>	<i>État(s) exportateur(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>
IV. Avions de combat	États-Unis d'Amérique	24	États-Unis d'Amérique	
VI. Navires de guerre	Allemagne	1		
	États-Unis d'Amérique	1		

<i>Observations</i>	
<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
F-16	Vente
FFHM	Construction
FFHM	Vente

Ukraine

Exportations

Pays déclarant : **Ukraine**

Original : anglais

Informations générales fournies : oui

Année civile : 1998

Date de présentation : 3 mai 1999

A	B	C	D	E	Observations	
Catégories (I à VII)	État(s) importateur(s) final(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
I. Chars de bataille	Algérie	27			T-72MI	
	Pakistan	110			T-80UD	
II. Véhicules blindés de combat	Algérie	32			BMP-2	
	Guinée	4			BRDM-2	
V. Hélicoptères d'attaque	Sri Lanka	1			Mi-24B	
	Afrique du Sud	1			Mi-24B	
	Algérie	14			Mi-24B	
	Guinée	1			Mi-24B	
	Mexique	6			Mi-17(Mi-8MTB-1)	
		2	Russie		Mi-17(Mi-8MTB-1)	
VII. Missiles et lanceurs de missiles	Canada	7				
		4				
		10				
	Pérou	8				

Note : Organisme national à contacter : Mission permanente de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Uruguay

Importations

Pays déclarant : **Uruguay**

Original : espagnol

Informations générales fournies : oui

Année civile : 1998

Date de présentation : 1er juin 1999

A	B	C	D	E
<i>Catégories (I à VII)</i>	<i>État(s) exportateur(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>
I. Chars de bataille	République tchèque	5		
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	République tchèque	80		

<i>Observations</i>	
<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
VBP-1	
Roquettes de 122 mm ¹	

¹ Pour lance-roquettes multiples.

III. Index des informations générales reçues des gouvernements pour l'année civile 1998

<i>État</i>	<i>Titre</i>	<i>Langue</i>
Allemagne	Military holdings. Procurement from national production. German policy and practice on exports on conventional weapons and related technology. Political principles governing the export of war weapons and other military equipment.	Anglais
Arménie	Military holdings.	Anglais
Australie	Additional background material on imports. Military holdings.	Anglais
Autriche	Additional background material on holdings. Military holdings.	Anglais
Belgique	Dotations militaires.	Français
Brésil	Military holdings. Procurement through national production. Relevant policies and/or national legislation.	Anglais
Bulgarie	Military holdings. Procurement through national production.	Anglais
Canada	Military holdings. Procurement through national production.	Anglais
Croatie	Military holdings and procurement through national production. Military ceilings.	Anglais
Danemark	Military holdings ultimo 1998. Procurement through national production («nil» report).	Anglais
États-Unis d'Amérique	Available background information on military holdings and procurement from national production. Additional background information.	Anglais
France	Dotations militaires. Achats liés à la production nationale. Politique en matière de dotation.	Français
Grèce	Military holdings and procurement from national production.	Anglais
Hongrie	Military holdings. Procurement through national production («nil» report)	Anglais
Israël	Background information.	Anglais
Japon	Military holdings. Procurement through national production. Japan's policies on the control of arms exports and imports. List of arms and arms production-related equipment annexed to Export Trade Control Order. Arms equipment listed in Regulated Commodities List.	Anglais
Luxembourg	Dotations militaires.	Français
Nouvelle-Zélande	Military holdings. Procurement through national production («nil» report). Background information.	Anglais
Pays-Bas	Military holdings. Procurement through national production.	Anglais
Pologne	Military holdings (valid as of 1 January 1999). Procurement through national production.	Anglais

<i>État</i>	<i>Titre</i>	<i>Langue</i>
Portugal	Military holdings as of 31 December 1998. Procurement through national production («nil» report). Portuguese arms exports: relevant policies.	Anglais
République slovaque	Military holdings. Procurement through national production.	Anglais
République tchèque	Military holdings (as of 1 January 1999). Procurement from national production.	Anglais
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Military holdings. Procurement from national production. United Kingdom defence equipment procurement, import and export policies.	Anglais
Suède	Military holdings as of January 1999. Procurement through national production. Vienna Document 1994, Annual exchange of military information, Kingdom of Sweden (valid as of 1 January 1999).	Anglais
Suisse	Military holdings and procurement through national production.	Anglais
Turquie	Military holdings and procurement through national production.	Anglais
Uruguay	Information on armed forces	Espagnol

IV. Informations reçues des gouvernements sur les achats liés à la production nationale et aux dotations militaires ¹

<i>État</i>	<i>Dotations militaires</i>	<i>Achats</i>
Allemagne	Oui	Oui
Arménie	Oui	
Australie	Oui	
Autriche	Oui	Néant
Barbade		Néant
Belgique	Oui	
Brésil	Oui	Oui
Bulgarie	Oui	Oui
Canada	Oui	Oui
Costa Rica	Néant	Néant
Croatie	Oui	Oui
Danemark	Oui	Néant
États-Unis d'Amérique	Oui	Oui
France	Oui	Oui
Grèce	Oui	Oui
Hongrie	Oui	Néant
Islande ²	Néant	Néant
Japon	Oui	Oui
Luxembourg	Oui	
Nouvelle-Zélande	Oui	Néant
Pays-Bas	Oui	Oui
Pologne	Oui	
Portugal	Oui	Néant
République tchèque	Oui	Néant
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Oui	Oui
Slovaquie	Oui	Oui
Suède	Oui	Oui
Suisse	Oui	Oui
Tadjikistan	³	
Turquie	Oui	Oui

¹ Les Îles Cook et Nioué ont présenté des rapports «néant» sur les dotations militaires. Le point de contact pour les Îles Cook est le Ministère des affaires étrangères.

² L'Islande a indiqué qu'elle ne possédait pas de forces armées.

³ L'inventaire élaboré par le Tadjikistan ne fait apparaître ni avion ni bâtiment militaire, ni missile ni système de missile.

Allemagne

Dotations militaires¹

A	B	C	Observations	
<i>Catégories (I à VII)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques</i>
I. Chars de bataille	1 297 ² 1819		Leopard 1 Leopard 2	
II. Véhicules blindés de combat	2 118 92 348 210 133 379 143 409 225 87		Marder 1 M 113 Tpz-1 Fuchs Wiesel Wiesel MK Gepard Roland (Kette) SpPz Luchs Jaguar 1 Jaguar 2	
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	143 18 192 571 4 393 515 78 154		FH 105 mm M 101 GebH 105 mm FH 155 mm FH-70 M 109 PzH 2000 Brandt Tampella LARS MLRS	
IV. Avions de combat³	326 23 154 17 108		Tornado MIG 29 Phantom F-4F Avions patrouilleurs Alpha Jet	
V. Hélicoptères d'attaque	204 17 22		BO 105 PAH-1 (Eurocopter) MK 88 SEA LYNX MK 41 SEA KING	

A	B	C	Observations	
Catégories (I à VII)	Nombre de pièces	État d'origine	Description de la pièce	Remarques
VI. Navires de guerre	2		Destroyers Z 103 B	
	12		Frégates (vedettes rapides d'attaque)	
	34		Patrouilleurs (PCFG)	
	30		Bâtiments auxiliaires	
VII. Missiles et lanceurs de missiles				Les dotations sont secrètes

¹ Les dotations militaires comprennent les systèmes qui relèvent de la responsabilité des Forces armées fédérales allemandes.

² Dont 327 chars de bataille Leopard hors service se trouvant actuellement dans des sites industriels en Allemagne pour remise en état.

³ Non compris 14 avions utilisés par les forces aériennes et la marine allemandes aux fins de la réparation des dégâts subis au combat car il a été estimé que ces avions ne sont pas utilisables, du moins pour le combat.

Achats liés à la production nationale¹

A	B	Observations	
Catégories (I à VII)	Nombre de pièces	Description de la pièce	Remarques
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	4	PzH 2000	

¹ Aux fins du présent rapport, les achats liés à la production nationale s'entendent des systèmes complets d'armes relevant des sept catégories d'armes que comprend le présent Registre que le Gouvernement a achetées en 1998 à des fournisseurs en Allemagne ou dans le cadre de programmes de coproduction dont l'Allemagne est partenaire.

Arménie

Dotations militaires

A	B	C	<i>Observations</i>	
<i>Catégories (I à VII)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques</i>
I. Chars de bataille	102			
II. Véhicules blindés de combat	168 36		Véhicules blindés de combat d'infanterie Véhicules blindés de transport de troupes	
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	225			
IV. Avions de combat	6			
V. Hélicoptères d'attaque	7			

Australie

Dotations militaires

A	B	C	<i>Observations</i>	
<i>Catégories (I à VII)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques</i>
I. Chars de bataille	103		Leopard	
II. Véhicules blindés de combat	881		M113 et ASLAV	
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	343 ¹		198 mm et 105 mm	
IV. Avions de combat	107		F111 et FA-18	
VI. Navires du guerre	16 ²		Frégates, destroyers et sous-marins	

¹ Y compris des systèmes d'artillerie de 105 mm que l'inventaire de 1997 ne faisait pas apparaître.

² Y compris des sous-marins que l'inventaire de 1997 ne faisait pas apparaître.

Autriche

Dotations militaires

A	B	C	Observations	
<i>Catégories (I à VII)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques</i>
I. Chars de bataille	2 2 169 114	Ex-URSS Ex-URSS États-Unis d'Amérique Allemagne	T 55 AM2 T 72 MIT CC M60 A3Ö MBT Leopard	
II. Véhicules blindés de combat	155 105 285 68 90 1 2 2 2	Autriche Autriche Autriche Autriche Allemagne Ex-URSS Ex-URSS Ex-URSS Ex-URSS	VTT A1 VTT A1/20 mm HACV K/105 mm VTT/UN Chasseur de chars Jaguar I BMP-2 BMP-1 BTR-70 PTS-M/PKP	
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	108 189 24 6 67 194 48	États-Unis d'Amérique États-Unis d'Amérique États-Unis d'Amérique États-Unis d'Amérique États-Unis d'Amérique Autriche Autriche	M 101 M 109 M 2/immobile M 30 M 2 M 86 M 60	
IV. Avions de combat	24 29	Suède Suède	S-35Ö S-105Ö	

Belgique

Dotations militaires

A	B	C		<i>Observations</i>	
<i>Catégories (I à VII)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques</i>	
I. Chars de bataille	278				
II. Véhicules blindés de combat	1 199				
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	326				
IV. Avions de combat	164				
V. Hélicoptères d'attaque	46				
VI. Navires de guerre	5				

Note : Au 31 décembre 1998.

Brésil

Dotations militaires

A	B	C	<i>Observations</i>	
<i>Catégories (I à VII)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques</i>
I. Chars de bataille	91 287 55		CC M60 A3 TTS CC M41 CC Leopard IAI	
II. Véhicules blindés de combat	415 854 4 3 12 2 18 4		Reconnaissance, CASCABEL Transport de troupes, M-113, AAVP-7A1 et URUTU Véhicule avant blindé poste de commandement, M-577 A1 et AAVC-7A1 Poseur de ponts, XLP-10 Démontage, M-4 Appui-feux, M-125 A1 Dépannage et récupération, M-578, M-806 EL, AAVR-7A1 et M-113 A1 Lanceur de missiles, SP2 Rolland	
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	356 98 72 8 20		Obusier 105 mm, M-101 A1 et M2A2 Obusier 155 mm, M-114 A1 Obusier automoteur blindé, M-108 Mortier 120 mm, K6A3 Lance-roquettes, ASTROS II	
IV. Avions de combat	48 16 37 20 3		F-5 E/F Tiger II F-103 D/E Mirage III, EBR A-1 AMX Avion d'attaque A-4 Avion d'attaque A-4	
V. Hélicoptères d'attaque	14 6 7 18 9 5 15 48		Super LYNX MK 21-A SH-3B SH-3 Écureuil UH-12 Écureuil B1 UH-13 Écureuil H-A1 HB 350 L1 Fennec AS-550 A2 Iroquois UH-1H	
VI. Navires de guerre	1 4 10 4 1 3 1 3 10		Navire porte-avions Destroyer Corvette Chalands de débarquement de chars Ravitailleur Bâtiments de transport Navire-école Remorqueurs de haute mer Frégate	

A	B	C	Observations	
Catégories (I à VII)	Nombre de pièces	État d'origine	Description de la pièce	Remarques
	4		Sous-marin	
VII. Missiles et lanceurs de missiles	1		¹	

¹ Les missiles qui figurent dans l'inventaire brésilien font partie intégrante de l'équipement énuméré ci-dessus.

Achats liés à la production nationale

	B	Observations	
Catégories (I à VII)	Nombre de pièces	Description de la pièce	Remarques
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	16	Lance-roquette ASTROS II	Monté par Avibras
IV. Avions de combat	2	AM-X (A-I)	Monté par Embraer

Bulgarie

Dotations militaires et achats liés à la production nationale

<i>Catégories (I à VII)</i>	<i>Dotations militaires</i>	<i>Achats liés à la production nationale</i>
I. Chars de bataille	1 475	Néant
II. Véhicules blindés de combat	1 986	1
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	1 744	Néant
IV. Avions de combat	233	Néant
V. Hélicoptères d'attaque	43	Néant
VI. Navires de guerre	3	Néant
VII. Missiles et lanceurs de missiles	86	Néant

Note : Informations disponibles au 1er janvier 1999.

Canada

Dotations militaires (au 31 décembre 1997)

A	B	C	<i>Observations</i>	
<i>Catégories (I à VII)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques</i>
I. Chars de bataille	114 9 8 9		Léopard C1 Engin blindé du génie Véhicule blindé de dépannage Char poseur de ponts	
II. Véhicules blindés de combat	269 195 199 203 1 214 47		Véhicule blindé à roues de transport de troupes (Grizzly) Véhicule d'appui-feu (Cougar) Véhicule blindé léger (Bison) Véhicule blindé léger (Coyote) Véhicule blindé de transport de troupes M113 Véhicule blindé de transport de troupes LAV III	
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	111 76 8 192		Canon sans recul 106 mm Obusier M109 155 mm LG1 Mk II Obusier 105 mm	
IV. Avions de combat	122 47 ¹ 3 18		Avion de chasse et d'attaque au sol CF-118 A&B Avion de chasse et d'attaque au sol CF-5 Patrouilleur Arcturus CP-140A Patrouilleur ASW CP-140	
V. Hélicoptères d'attaque	30		CH-124 ASW (Sea King)	
VI. Navires de guerre	4 0 ² 12 ³ 12 1 ⁴ 3		Destructeur de missile téléguidé Frégate Frégate porte-hélicoptères Navire de défense côtière Sous-marin Navire de soutien opérationnel	
VII. Missiles et lanceurs de missiles	1 518		Missile et lanceur de missiles	

¹ Dix appareils ont été cannibalisés et vendus à des musées canadiens.

² Les deux frégates restantes ont été mises hors service.

³ Deux frégates porte-hélicoptères plus anciennes ont été mises hors service.

⁴ Deux sous-marins de classe Oberon ont été mis hors service.

Canada (*suite*)**Achats liés à la production nationale**

<i>Catégories (I à VII)</i>	<i>B</i>		<i>Observations</i>	
	<i>Nombre de pièces</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques</i>	
II. Véhicules blindés de combat	47 ¹	Véhicule blindé de transport de troupe (LAV III)		
VI. Navires de guerre	4 ²	Navires de défense côtière		

¹ Véhicules blindés de transport de troupes livrés mais pas encore mis en service.

² Quatre navires de défense côtière ont été livrés en 1996, quatre en 1997 et les quatre derniers en 1998.

Croatie

Plafonds fixés pour les équipements militaires*

I. Chars de bataille	410
II. Véhicules blindés de combat	340
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	1 500
IV. Avions de combat	62
V. Hélicoptères d'attaque	21

* Conformément à l'Accord de contrôle sous-régional des armements en date du 14 juin 1996, négocié sous l'égide de l'OSCE.

Croatie

Dotations militaires et achats liés à la production nationale

<i>Catégories (I à VII)</i>	<i>Sous-catégorie</i>	<i>Type</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>Achats liés à la production nationale</i>
I. Chars de bataille			305	10
II. Véhicules blindés de combat			153	0
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre			971	6
IV. Avions de combat			24	0
V. Hélicoptères d'attaque			9	0

Danemark

Dotations militaires

A	B	C	Remarques	
Catégories (I à VII)	Nombre de pièces	État d'origine	Description de la pièce	Observations
I. Chars de bataille	347		Chars de bataille	
II. Véhicules blindés de combat	313		Véhicules blindés de combat	
	280		Véhicules blindés de transport de troupes et véhicules blindés d'infanterie assimilés	
	10		Chars poseurs de ponts	
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	503		Artillerie	
IV. Avions de combat	77		Avions de combat	
	16		Hélicoptères de transport non armés	
V. Hélicoptères d'attaque	12		Hélicoptères d'attaque	
	13		Hélicoptères d'appui au combat	
VI. Navires de guerre (de plus de 850 tonnes) (de moins de 850 tonnes)	5		Patrouilleurs	
	3		Vedettes lance-missiles	
	4		Mouilleurs de mines	
	2		Mouilleurs de mines	
	1		Dragueur de mines	
	5		Sous-marins	
	10		Vedettes lance-missiles	
	14		Navires de type Flex	
20		Patrouilleurs côtiers		

États-Unis d'Amérique

Informations générales disponibles concernant les dotations militaires et les achats liés à la production nationale

Les informations ci-après concernent l'année civile 1997 et les mêmes catégories que celles utilisées pour les exportations et importations

<i>Catégorie</i>	<i>Dotations militaires*</i>	<i>Achats liés à la production nationale</i>
I. Chars de bataille	8 599	–
II. Véhicules blindés de combat	20 978	–
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	8 919	–
IV. Avions de combat	2 970	20
V. Hélicoptères d'attaque	2 505	15
VI. Navires de guerre	329	9
VII. Missiles et lanceurs de missiles	120 951	–

* Les réductions observées dans toutes les catégories par rapport aux données de l'année dernière (année civile 1997) sur les dotations militaires des États-Unis résultent de la poursuite du programme de réduction.

Informations générales

Dans ses résolutions 46/36 L (par. 10 et 18), 47/52 L (par. 5) et 49/75 C (par. 4), l'Assemblée générale a invité tous les États Membres à fournir les informations générales concernant leur politique nationale et leurs procédures en matière d'importation et d'exportation d'armes, qu'il s'agisse de l'autorisation des transferts d'armes ou de la prévention des transferts illicites.

En conséquence, les États-Unis ont fourni des informations dans leurs rapports précédents. Ces informations restent valables.

Les États-Unis estiment qu'il y a transfert de matériel militaire au moment où le titre de propriété concernant ce matériel est transféré entre les États-Unis et un autre pays. En conséquence, le rapport de 1999 comprend le matériel dont le titre de propriété a été transféré au cours de l'année civile 1998.

Le correspondant national pour toute information concernant le Registre des armes classiques des Nations Unies est l'Office of International Security Negotiations, Bureau of Arms Control, Department of State. Le numéro de téléphone est le 202-647-7909 et le numéro de télécopieur est le 202-647-8746.

France

Dotations militaires

A	B	C	Observations	
Catégories (I à VII)	Nombre de pièces	État d'origine	Description de la pièce	Remarques
I. Chars de bataille	1 207			
II. Véhicules blindés de combat	4 564			
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	1 101			
IV. Avions de combat	675			
V. Hélicoptères d'attaque	410			
VI. Navires de guerre	60			

Note : Au 31 décembre 1998.

Achats liés à la production nationale

A	B	Observations	
Catégories (I à VII)	Nombre de pièces	Description de la pièce	Remarques
I. Chars de bataille	34		Leclerc
IV. Avions de combat	3		Mirage 2000 D
V. Hélicoptères d'attaque	1		AS 565 SA Panther
VII. Missiles et lanceurs de missiles			Aucune information disponible

Note : Au 31 décembre 1998.

Grèce

Dotations militaires et achats liés à la production nationale

<i>Nombre de pièces</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Dotations militaires</i>	<i>Achats liés à la production nationale</i>
1	I. Chars de bataille	1 735	
2	II. Véhicules blindés de combat	2 619	57 Leonidas
3	III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	1 752	
4	IV. Avions de combat	526	
5	V. Hélicoptères d'attaque	20	
6	VI. Navires de guerre	37	
7	VII. Missiles et lanceurs de missiles	750/229	

Hongrie

Dotations militaires

A	B	C	<i>Observations</i>	
<i>Catégories (I à VII)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques</i>
I. Chars de bataille	807			
II. Véhicules blindés de combat	1 332			
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	839			
IV. Avions de combat	136			
V. Hélicoptères d'attaque	59			
VII. Missiles et lanceurs de missiles	1			

¹ Les dotations sont secrètes.

Japon

Dotations militaires

A	B	C	Observations	
<i>Catégories (I à VII)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques</i>
I. Chars de bataille	66 873 154		Blindé type 61 Blindé type 74 Blindé type 90	
II. Véhicules blindés de combat	303 337 55 226 88 43 4 50 12 61 15 1 20 180		Véhicule blindé de transport de troupes type 60 Véhicule blindé de transport de troupes type 73 Véhicule blindé de combat type 89 Véhicule de l'avant blindé poste de commandement et transmissions type 82 Véhicule de reconnaissance et de patrouille type 87 Mitrailleuse antiaérienne automotrice type 87 Engin blindé de dépannage type 70 Engin blindé de dépannage type 78 Engin blindé de dépannage type 90 Véhicule de ravitaillement en munitions type 87 Véhicule-station d'aide au tir type 75 Véhicule blindé de transport de troupes type 73 (équipé d'anémomètre) Véhicule sur roues avec protection NBC Fusil sans recul 106 mm automoteur type 60	
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	390 358 245 5 56 15 450 19 201 91 66 36		Canon sans recul 106 mm type 60 Mortier 107 mm Mortier RT 120 mm Mortier 107 mm automoteur type 60 Obusier 105 mm Obusier 155 mm Obusier 155 mm FH70 Obusier automoteur 105 mm type 74 Obusier automoteur 155 mm type 75 Obusier automoteur 203 mm Lance-roquettes multiples 130 mm type 75 Lance-roquettes multiples LRM	

A	B	C	Observations	
Catégories (I à VII)	Nombre de pièces	État d'origine	Description de la pièce	Remarques
IV. Avions de combat	194		F-15J/DJ	
	110		F-4EJ ¹	
	25		RF-4E/EJ	
	59		F-1	
	100		P-3C	
	4		EP-3	
V. Hélicoptères d'attaque	88		AH-1S	
VI. Navires de guerre	57		Destroyer	
	16		Sous-marin	
	4		Navire de guerre des mines	
	3		Patrouilleur lance-missiles	
	6		Chaland de transport de blindés	
	10		Bâtiment auxiliaire	

¹ Y compris des versions améliorées des F-4EJ.

Achats liés à la production nationale

A	B	Remarques	
Catégories (I à VII)	Nombre de pièces	Description de la pièce	Observations
I. Chars de bataille	17	Blindé type 90	
II. Véhicules blindés de combat	2	Véhicule blindé de combat type 89	
	1	Véhicule de l'avant blindé poste de commandement et transmissions type 82	
	1	Véhicule de reconnaissance et de patrouille type 87	
	1	Mitrailleuse antiaérienne automotrice type 87	
	1	Engin blindé de dépannage type 90	
	3	Véhicule de ravitaillement en munitions type 87	
	1	Véhicule sur roues avec protection NBC	
	26	Véhicule blindé de transport de troupes type 96	
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	27	Mortier RT 120 mm	
	3	Mortier automoteur 120 mm type 96	
	6	Obusier FH70 155 mm	
	9	Lance-roquettes multiples LRM	
IV. Avions de combat	9	F-2	
V. Hélicoptères d'attaque	1	AH-1S	
VI. Navires de guerre	2	Destroyer	
	1	Sous-marin	
	1	Chaland de transport de blindés	

Luxembourg**Dotations militaires**

A	B	C	<i>Observations</i>	
<i>Catégories (I à VII)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques</i>
II. Véhicules blindés de combat	24		Véhicules polyvalents sur roues à grande mobilité M-1114	

Nouvelle-Zélande

Dotations militaires

A	B	C	<i>Observations</i>	
<i>Catégories (I à VII)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques</i>
II. Véhicules blindés de combat	8 72		Véhicules blindés de reconnaissance à chenilles Scorpion (75 mm) VBTT M113	
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	24 8		Canons légers 105 mm L118 M101A1 105 mm	
IV. Avions de combat	19 6		A4K Skyhawk Orion P3K	
VI. Navires de guerre	1 2 1 1		Frégate de classe ANZAC (hélicoptères Seasprite 4X) – mise en service le 22 juillet 1997 Frégates de la classe Leander Navire-ravitailleur (12 300 tonnes), charge pleine Bâtiment de transport maritime (7 200 tonnes à vide hâlé sur 6,16 mètres)	

Pologne

Dotations militaires et achats liés à la production

<i>Catégories (I à VII)</i>	<i>Sous-catégorie</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>Achats</i>
I. Chars de bataille			1 675	7
		T-55	828	
		T-72	724	
		PT-91	123	7
II. Véhicules blindés de combat			1 437	
	VBTT	OT-64 <i>Skot</i>	33	
	VBCI	BWP-1 BWR-1	1 366 38	
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre			1 580	
	CANON/OBUSIER		1 092	
		Obusier 2SI 122 mm	533	
		Obusier H.M30 122 mm	280	
		Canon/obusier AH ML-20 152 mm	160	
		SH.M-77 <i>Dana</i> 152 mm	111	
		Canon A.2S7 203 mm	8	
	MORTIERS		230	
		M120 mod.38/43 120 mm	214	
		2B11/2S12 <i>Sani</i> 120 mm	16	
LRM		258		
	BM-21 122 mm	228		
	RM-70 122 mm	30		
IV. Avions de combat			398	
		Mig-21	141	
		Mig-23	27	
		Mig-29	22	
		Su-20	9	
		Su-22	99	
V. Hélicoptères d'attaque			104	4
		Mi-24	45	
		Mi-2URP	23	
		W-3 W <i>Sokol</i>	36	4
VI. Navires de guerre		t.61MP, t. 863, t. 888 t.570, t.767, t.776, t.620D,t.874, t.861, t.877E, t.641	20	
VII. Missiles et lanceurs de missiles		<i>Toczka, Luna</i>	35	

Note : Au 1er janvier 1999.

Portugal

Dotations militaires

A	B	C	<i>Observations</i>	
<i>Catégories (I à VII)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques</i>
I. Chars de bataille	187			
II. Véhicules blindés de combat	484			Y compris 24 véhicules blindés de combat stationnés en Bosnie-Herzégovine et 18 M577/A2 importés
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	357			Y compris 17 canons de petit calibre M119 105 mm
IV. Avions de combat	101			
VI. Navires de guerre	20			
VII. Missiles et lanceurs de missiles	29			

Note : Au 31 décembre 1998.

Achats liés à la production nationale

Aucune information n'est à notifier en 1998 au titre des achats liés à la production nationale.

République tchèque

Dotations militaires

A	B	C	<i>Observations</i>	
<i>Catégories (I à VII)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques</i>
I. Chars de bataille	938			
II. Véhicules blindés de combat	1 667			
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	754			
IV. Avions de combat	114			
V. Hélicoptères d'attaque	34			

Remarques : L'équipement de recherche, les pièces de musée et le matériel réformé par les forces armées avant le 17 juillet 1992 ne sont pas pris en compte dans les dotations militaires.

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Dotations militaires¹

A	B	C	Observationz	
<i>Catégories (I à VII)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques</i>
I. Chars de bataille	423 96 11 1		Challenger 1 Challenger 2 Chieftain Centurion	
II. Véhicules blindés de combat	1 200 1 135 138 31 1 296 145 332 5 634 36 73 794		FV/AFV 432 FV 438 Swingfire HVM Stormer Sabre Salamander Saracen Saxon Saxon Patrol Scimitar Scorpion Spartan Sturgeon Striker Warrior	
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	168 47 179 63 2		Canon léger 105 mm Obusier tracté FH70 Obusier AS90 SP MLRS Canon Abbot SP	
IV. Avions de combat	328 24 89 4 103 79 24 9		Tornado Sea Harrier Harrier Harrier T4/T8 Hawk Jaguar Nimrod Canberra	
V. Hélicoptères d'attaques	154 46		Lynx AH Mk 1/7 Sea King Mk 5/6	

A	B	C	Observationz	
<i>Catégories (I à VII)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques</i>
VI. Navires de guerre	3		Porte-avions	
	15		Sous-marins	
	35		Frégates DD	
	3		Navire d'assaut	
	5		Navires d'étude et de relevé hydrographique	
	8		Patrouilleur de haute mer	
	1		Patrouilleur-école	
	1		Navire-école	
	1		Bâtiment-atelier	
	13		Pétrolier-ravitailleur	
	5		Chaland de transport de matériel	
VII. Missiles et lanceurs de missiles	51 115			

Achats liés à la production nationale¹

A	B	Observations	
<i>Catégories (I à VII)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques</i>
I. Chars de bataille	78	Challenger 2	
II. Véhicules blindés de combat	18	HVM Stormer	
VI. Navires de combat	1	Navire d'assaut <i>HMS Ocean</i>	

¹ Les achats liés à la production nationale s'entendent des systèmes d'armes complets achetés par le Gouvernement auprès de fournisseurs établis au Royaume-Uni ou dans le cadre de programmes auxquels il collabore en tant que partenaire.

Slovaquie

Dotations militaires

A	B	C	Observations	
Catégories (I à VII)	Nombre de pièces	État d'origine	Description de la pièce	Remarques
I. Chars de bataille	478			
II. Véhicules blindés de combat	683			
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	383			
IV. Avions de combat	94			
V. Hélicoptères d'attaque	19			
VII. Missiles et lanceurs de missiles	*			

* Ces armes constituent une catégorie à part. Elles ne sont utilisées qu'à des fins de défense. Aucune information ne sera fournie.

Achats liés à la production nationale

A	B	Remarques	
Catégories (I à VII)	Nombre de pièces	Description de la pièce	Observations
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	8	Obusier automoteur de 155 mm	

Suède

Dotations militaires¹

A	B	C	Observations	
<i>Catégories (I à VII)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques</i>
I. Chars de bataille	239 70 160 54	Strv 103 Strv 104 Strv 121 Strv 122		
II. Véhicules blindés de combat	35 50 24 20 5 10 50 211 47 55 507 550 43 126 180 26 28 76	Bgbv 81 Bgbv 4012 Bgbv 82 Bgbv 90 Bplpbv 3023 Rlpbv 3024 Epbv 3022 Ikv 91 Lvrbv 701 Pbrbv 551 Pbv 302 Pbv 401 Pbv 501 Pskbil m/42 Strf 9040 Strf 90 E Strf 90 Stri Stripbv 3021		
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	391 24 518 26 187 67 86	10,5 cm haub m/40 12 cm KA-pj m/80 12 cm grk 15,5 cm grk 15,5 cm haub 77A 15,5 cm haub 77B 15,5 cm haub F		
IV. Avions de combat	31 146 10 66 100	AJ/S 37 JA 37 SK 37 JAS 39 SK 60		
V. Hélicoptères d'attaques	20	Hpk 9		

A	B	C	Observations	
Catégories (I à VII)	Nombre de pièces	État d'origine	Description de la pièce	Remarques
VI. Navires de guerre	3	Sous-marins classe Gotland		
	1	Sous-marins classe Näcken		
	1	Sous-marins classe Näcken AIP		
	4	Sous-marin classe Västergötland		
	2	Corvettes lance-missile classe Stockholm		
	4	Corvettes lance-missile classe Göteborg		
	6	Vaisseaux lance-missiles classe Norrköping		
	1	Mouilleur de mines Carlsrona		
	1	Mouilleur de mines Visborg		
VII. Missiles et lanceurs de missiles²				

Achats liés à la production nationale

A	B	Observations	
Catégories (I à VII)	Nombre de pièces	Description de la pièce	Remarques
I. Chars de bataille	24	Strv 122	
II. Véhicules blindés de combat	14	Strf 9040	
	13	Strf 90 E	
	13	Strf 90 Stri	
	9	Bgbv 90	
IV. Avions de combat	18	JAS 39	
VII. Missiles et lanceurs de missiles³			

¹ Au 1er janvier 1999.

² Aucun détail ne peut être donné pour des raisons de sécurité.

³ Aucun détail ne peut être donné pour des raisons de sécurité.

Suède (*suite*)*Abréviations utilisées*

AJ/S 37	Avion de reconnaissance, de chasse et d'attaque au sol Saab 37
Bgbv 4012	Véhicule blindé de dépannage (MT-LB)
Bgbv 82	Véhicule de dépannage 82
Bgbv 90	Véhicule de dépannage 90
Bkan	Bofors 1 A SPG (mitrailleuse automotrice)
Bplpbv 3023	Véhicule blindé poste de contrôle de tir Haegglund
Epbv 3022	Véhicule d'observation des tirs Haegglund
Grk	Mortier
Haub	Obusier
Hkp 9	Hélicoptère MBB BO 105
IKV 91	Engin blindé antichar Haegglund/Bofors
JA 37	Avion de chasse et d'attaque au sol Saab 37
JAS 39	Avion de reconnaissance, de chasse et d'attaque au sol Saab 39
KA-pj m/80	Canon mobile de défense côtière Bofors
Lvrbbv 701	Véhicule blindé lance-missiles guidés sol-air Haegglund
Pbv 302	VBCI Haegglund
Pbv 401	VBTT (MT-LB)
Pbv 501	VBCI (BM-P)
Pskbil m/42	VBTT Landsverk/Scania
Pbrbv 551	VAB missiles antichar Haegglund
Rlpbv 3024	VBTT radio 3024
SK 37	Saab 37 version entraînement
SK 60	Avion de reconnaissance et d'attaque au sol léger Saab 105
Strf 9040	VBCI Haegglund
Strf 90 E	Véhicule d'observation des tirs Haegglund
Strf 90 Stri	Véhicule de l'avant blindé poste de commandement Haegglund
Stripbv 3021	Véhicule de l'avant blindé poste de commandement Haegglund
Strv 103	Char de bataille Bofors type 103
Strv 104	Char de bataille Centurion
Strv 121	Char de bataille Léopard Krauss-Maffei, A 4
Strv 122	Char de bataille Léopard Krauss-Maffei, 2 S

Suisse

Dotations militaires et achats liés à la production nationale

<i>Catégories (I à VII)</i>	<i>Dotations militaires¹</i>	<i>Achats liés à la production nationale</i>
I. Chars de bataille	742	
II. Véhicules blindés de combat²	693	105 (Piranha 8 x 8 VBTT 93)
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre³	1 308	
IV. Avions de combat	171 ⁴	
VII. Missiles et lanceurs de missiles		

¹ Données valables au 1er janvier 1999 sur les dotations militaires des formations et unités de l'organisation de commandement.

² Véhicules blindés de transport de troupes et véhicules blindés d'infanterie.

³ Pièces d'artillerie et mortiers (calibre 100 mm et au-dessus) automoteurs et tractés.

⁴ Non compris les missiles sol-air «Bloodhound BL 64».

Année couverte : 1999

Turquie

Dotations militaires et achats liés à la production nationale

<i>Catégories (I à VII)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Achats liés à la production nationale</i>
I. Chars de bataille	4 082		
II. Véhicules blindés de combat	4 444		59
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	4 180		
IV. Avions de combat	462		
V. Hélicoptères d'attaque	37		
VI. Navires de guerre	77		3
VII. Missiles et lanceurs de missiles	60		

Annexe I

Vues exprimées par des gouvernements conformément aux paragraphes 2, 3 et 4 a) de la résolution A/53/77 V de l'Assemblée générale

Allemagne

[Original: anglais]

[26 mai 1999]

Union européenne : réponses communes concernant la résolution 53/77 V de l'Assemblée générale sur la transparence dans le domaine des armements

Les États membres de l'Union européenne ont appuyé la résolution 53/77 V de l'Assemblée générale sur la transparence dans le domaine des armements. Ils voudraient formuler la réponse commune suivante. Les pays de l'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne, la Bulgarie, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie, Chypre et les pays de la zone européenne de libre-échange membres de l'espace économique européen, l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège s'associent à cette réponse.

Dans sa résolution 53/77 V, l'Assemblée générale invite les États Membres de l'ONU à communiquer au Secrétaire général leurs vues sur la tenue du Registre et les modifications à y apporter, ainsi que sur les mesures de transparence dans le domaine des armes de destruction massive.

La transparence dans le domaine des armements est une notion importante qui permet de renforcer la confiance et la sécurité entre les États. Le Registre des armes classiques constitue une mesure concrète à cet effet.

Le Registre fournit des données sur les transferts internationaux d'armes classiques qui, lorsqu'elles sont accumulées en quantités excessives peuvent avoir des effets déstabilisateurs. Le Registre permet d'améliorer la transparence, de renforcer la confiance et d'améliorer l'entente entre les États. Les États membres de l'Union européenne sont convaincus qu'il faut tout faire pour que le plus grand nombre de pays participent au Registre et pour en améliorer l'efficacité.

Tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies sont encouragés à soumettre des données au Registre, y compris des rapports «néants». Par ailleurs, les États membres de l'Union européenne sont persuadés que l'inclusion de données sur les dotations et les achats militaires liés à la production nationale permettrait d'établir un Registre plus complet.

Les États membres de l'Union européenne se félicitent de tout effort visant à renforcer encore le rôle du Registre en matière de maîtrise des armes classiques, et formulent l'espoir que le Groupe d'experts gouvernementaux, qui se réunira en 2000, trouvera des méthodes efficaces à cet effet. Ils estiment que les travaux de la Conférence du désarmement en matière de transparence dans le domaine des armements continuent d'être très utiles, et espèrent qu'il sera possible de s'entendre sur le mandat d'un comité spécial chargé d'étudier de nouvelles mesures de transparence et les moyens de renforcer le rôle du Registre.

Les États membres de l'Union européenne font cependant remarquer que les efforts déployés dans le domaine des armes classiques devraient être distincts de ceux dont l'objectif est d'arriver à une plus grande transparence en matière d'armes de destruction massive. Ils ont donc exprimé le regret qu'ait été adoptée la résolution 53/77 S sur la transparence dans le domaine des armements, qui établit un lien clair et précis entre les mesures de transparence en matière d'armes de destruction massive et le Registre des armes classiques.

Les mesures de transparence en matière d'armes de destruction massive sont importantes, et la poursuite de discussions relatives à ces mesures indique la nécessité de trouver des moyens appropriés de renforcer la transparence. Cependant, c'est seulement si les mesures sont mises au point séparément pour les armes classiques et pour les armes de destruction massive que la transparence pourra être accrue. Autrement, la viabilité du Registre serait compromise, de même que les chances d'améliorer la participation et la transparence. Quant à eux, les États membres de l'Union européenne, continueront de participer activement à toutes les instances compétentes afin d'examiner les mesures de transparence qui peuvent contribuer au renforcement de la confiance et de la sécurité parmi tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies.

Les États membres de l'Union européenne tiennent à ce que le Registre fonctionne bien et à ce que les modifications nécessaires y soient apportées, et invitent tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies à fournir les données et les informations requises.

Arabie saoudite

[Original: arabe]
[28 avril 1999]

Se référant aux paragraphes 2, 3 et 4 a) de la résolution 53/77 V, le Gouvernement d'Arabie saoudite formule les observations suivantes.

L'Arabie saoudite réaffirme son adhésion à la réponse des États membres de la Ligue des États arabes contenue dans le rapport du Secrétaire général sur la tenue du Registre des armes classiques de l'Organisation des Nations Unies, au titre du point «Désarmement général et complet : transparence dans le domaine des armements», qui figure dans le document A/52/312 en date du 28 août 1997.

Annexe II

Vues exprimées par des gouvernements conformément à la résolution A/53/77 S de l'Assemblée générale

Cuba

[Original : espagnol]

[27 mai 1999]

Par l'adoption de la résolution 46/36 L en date du 6 décembre 1991, l'Assemblée générale a décidé de promouvoir une franchise et une transparence accrues dans le domaine des armements. Le Registre des armes classiques de l'Organisation des Nations Unies apporte une contribution importante à la réalisation de ces objectifs. Depuis cette date, Cuba fournit des données au Registre des armes classiques.

Pour des raisons évidentes de sécurité, certains États font montre d'une certaine réserve au sujet de leurs potentiels militaires présents et futurs, et quand ils acquièrent des armes, ils demandent toujours aux fournisseurs de garder les négociations et les transactions relatives au transfert d'armes confidentielles.

Si, cependant, une plus grande transparence existait dans ce type d'opérations, la méfiance entre les États s'en trouverait diminuée, les tensions régionales et internationales amoindries, et l'on disposerait en temps voulu de renseignements sur l'évolution de la transparence dans le domaine des armements.

Pour ce qui est des dépenses militaires, la situation reste préoccupante. Selon des spécialistes, il se dépense chaque année 780 milliards de dollars américains pour l'entretien des armées et l'acquisition de nouvelles armes, c'est-à-dire 2,1 milliards de dollars par jour.

Ce sont principalement les exportations des pays industrialisés qui gonflent le commerce des armes. En 1997 par exemple, le commerce international des armes a augmenté de 12 %. Les ventes d'armes des États-Unis d'Amérique, principal exportateur mondial, sont passées de 14,2 milliards de dollars en 1992, soit 39,5 % du total mondial, à 17 milliards de dollars en 1996.

Toutes ces données montrent le rôle important que peut jouer le Registre des armes classiques pour renforcer la confiance, et favoriser ainsi l'élimination des stocks d'armes militaires dont disposent les États.

Cuba se rend bien compte que la transparence n'est pas une fin en soi mais un moyen de renforcer la sécurité; la transparence devrait s'inscrire dans le cadre d'une série de mesures en faveur d'un désarmement général et complet, sous un contrôle international strict et efficace.

La transparence dans le domaine des armements devrait constituer un moyen de renforcer la confiance générale sur une base non discriminatoire, et devrait inclure tous les types d'armement. Le Registre devrait inclure d'autres catégories d'armes, telles que les armes classiques ultraperfectionnées et les armes de destruction massive, en particulier les armes nucléaires.

Cuba estime que le Registre devrait également inclure les éléments suivants :

1. Des renseignements sur la présence temporaire ou indéfinie dans un État de technologies et de matériel visés par le Registre qui appartiennent à d'autres États. Il faudrait fixer le délai maximum au terme duquel les États devraient fournir ces informations à l'ONU.

2. Des données sur la valeur des armes exportées par les États fournisseurs, en précisant les quantités et la valeur par système d'armes.

3. Des informations sur la production d'armes par type et par système, sur les activités de recherche et développement, visant à créer de nouveaux types d'armes ou à moderniser celles qui existent déjà, et sur les transferts de technologies de pointe ayant des applications militaires, entre autres données importantes.

4. Des renseignements sur la production, le stockage, l'exportation, l'importation, le transfert de technologies militaires, les activités de recherche et développement menées par les États et autres données relatives à tous les types d'armement nucléaire.

Les éventuels dons, et même les transferts temporaires de ce type d'armes sur le territoire d'un ou de plusieurs autres États devraient être compris dans les données communiquées. Ces mêmes informations devraient aussi être fournies pour les armes de destruction massive.

Pour ce qui est du transfert de technologies de pointe ayant des applications militaires, il faudrait ajouter que si la portée du Registre était étendue à ce type de technologies, cela permettrait de suivre de près les progrès technologiques, ainsi que les services correspondants et de se tenir au courant des perspectives de la science et de la technologie à double usage et des obligations à envisager pour garantir qu'il en soit fait un usage exclusivement pacifique.

Des modifications doivent être apportées au Registre, principalement pour éliminer ou atténuer autant que possible son caractère discriminatoire; en effet, les grands fabricants d'armes ne doivent soumettre qu'une quantité limitée de données sensibles, alors que les pays importateurs, dont la plupart sont des pays en développement, doivent fournir des informations cruciales pour leur sécurité nationale, ce qui évidemment avantage les pays exportateurs.

L'élargissement du Registre nécessitera une modification de la structure et du contenu du formulaire qui doit accompagner les renseignements fournis par les États.

Enfin, Cuba rappelle sa volonté de continuer à participer activement au Registre, et en particulier, à prendre part aux travaux du Groupe d'experts gouvernementaux, qui s'est réuni à deux reprises, en 1994 et en 1997, pour examiner la question. À chaque fois, Cuba a envoyé un expert pour participer aux travaux du Groupe.

Japon

[Original: anglais]

[1er juin 1999]

Référence : Paragraphe 3 a)

Le Gouvernement japonais estime que la prochaine mesure prioritaire à prendre en vue d'élargir la portée du Registre consiste à inclure un état actuel des dotations militaires et des achats d'armes de production nationale.

Il faudrait adopter une approche progressive de façon qu'un grand nombre de pays participent au Registre.

Le Groupe des experts gouvernementaux qui se réunira en 2000 devrait examiner cette proposition.

Référence : Paragraphe 3 b)

Le Registre ne comprend pas les armes de destruction massive. Le Gouvernement japonais reste sur la réserve en ce qui concerne l'inclusion de ces armes dans le Registre, car cette question ne fera pas l'objet d'un consensus général des États.

L'élaboration de moyens pratiques serait donc prématurée.

États-Unis d'Amérique

[Original: anglais]
[20 mai 1999]

Les États-Unis regrettent que certains États continuent de lier la question de la transparence dans le domaine des armes classiques à celle de la transparence dans le domaine des armes de destruction massive. Ces dernières ne relèvent évidemment pas d'un instrument visant à accroître la transparence en matière de transferts d'armes classiques.

Les armes de destruction massive et les questions relatives à leur transfert relèvent des traités en vigueur, tels que la Convention sur les armes chimiques, la Convention sur les armes biologiques ou à toxines, et le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Trois groupes différents d'experts gouvernementaux du Registre de l'Organisation des Nations Unies ont examiné la question, sans arriver à un consensus sur les méthodes et approches qui permettraient d'utiliser le Registre des armes classiques pour améliorer la transparence dans le domaine des armes de destruction massive. En demandant que la portée du Registre soit ainsi élargie, on donne à certains pays un prétexte commode pour ne pas communiquer de données sur les armes classiques.

Les États-Unis, tout en étant d'avis que les sept catégories actuelles ne correspondent peut-être pas à toutes les situations, estiment qu'elles représentent la meilleure méthode de comptabilisation mondiale des transferts d'armes classiques car elles permettent d'identifier les principaux systèmes d'armement qui pourraient être utilisés au cours d'une attaque surprise. Ces armes risquent bien plus d'être transférées et de provoquer des tensions déstabilisatrices dans une région. Le Registre devrait rester axé sur l'importance militaire de ces armes.